



Le Préfet de  
la région  
Midi-Pyrénées

La Rectrice  
Chancelière de  
l'Académie de Toulouse



**CONVENTION D'APPLICATION RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE D'UN PLAN  
D'ACTIONS REGIONAL  
POUR LA PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT FEMININ  
ENTRE  
L'ETAT,  
LA REGION MIDI-PYRENEES,  
ET  
LA CAISSE DES DEPOTS**

**Vu :**

- L'Accord-cadre national en faveur de l'entrepreneuriat des femmes, signé le 6 février 2012 par Madame Roselyne Bachelot-Narquin, Ministre des solidarités et de la Cohésion sociale et par Monsieur Augustin de Romanet, Directeur Général de la Caisse des dépôts et consignations,
- Le Plan régional stratégique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes signé le 10 octobre 2012 et piloté par la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE),
- Le relevé de décisions du Comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes du 30 novembre 2012 et son axe d'intervention : « Alléger les contraintes de la vie quotidienne des femmes et lever les obstacles à l'égalité professionnelle-encourager l'entrepreneuriat féminin »,
- Le code général des collectivités territoriales
- La délibération de la Commission Permanente de la Région Midi-Pyrénées n° 14/06/01.01 du 10 juin 2014,

19

- La Convention cadre pluriannuelle 2013 – 2015 entre l'État et la Région Midi-Pyrénées « Vers des territoires de l'excellence en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » signée le 14 février 2013 par Monsieur Henri-Michel Comet, Préfet de la région Midi-Pyrénées, par Monsieur Martin Malvy, Président de la Région Midi-Pyrénées, par Monsieur Olivier Dugrip, Recteur de l'Académie de Toulouse, Chancelier des universités
- Le Plan national « Entreprendre au féminin : des opportunités pour elles – une clé pour la compétitivité et l'emploi » élaboré par le ministre des droits des femmes, porte-parole du gouvernement, le ministre délégué chargé des PME, de l'innovation et de l'économie numérique, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministre de l'éducation nationale,
- La convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2013-2018,

Entre l'État pris en la personne du

Ministère de l'Intérieur, la Préfecture de région Midi-Pyrénées, représentée par :  
Pascal Mailhos, agissant en qualité de Préfet de la région Midi-Pyrénées, Préfet du département de la Haute-Garonne, 1 place Saint-Etienne, 31038 Toulouse cedex 9,

Ci-après désignée « la Préfecture de région »,

Et du Ministère de l'Education nationale, académie de Toulouse, représentée par  
Madame Hélène Bernard, agissant en qualité de rectrice de l'académie de Toulouse, chancelière des Universités, place Saint Jacques, BP 7203 31073 Toulouse cedex 7,

Ci-après désignée « le Rectorat »

Et :

La Région Midi-Pyrénées, 22 boulevard du Maréchal Juin, 31406, Toulouse cedex 9, représenté par Monsieur Martin Malvy, agissant en qualité de Président, dûment habilité à l'effet des présentes

Ci-après désignée « la Région Midi-Pyrénées »,

Et :

La Caisse des dépôts et consignations, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816, codifiée aux articles L. 518-2 et suivants du Code monétaire et financier, ayant son siège 56, rue de Lille à Paris (7ème), représentée par Monsieur Philippe Lambert, Directeur régional de la Caisse des Dépôts Midi-Pyrénées, dûment habilité à l'effet des présentes

Ci-après désignée « la Caisse des Dépôts »,

29

Il a préalablement été exposé et convenu ce qui suit :

Selon une enquête de l'Agence Pour la Création d'Entreprises (nommée APCE par la suite),<sup>1</sup> environ 29 % des créations d'entreprises en France sont le fait de femmes et parmi celles-ci, 70% ont eu comme principal objectif de créer leur propre emploi. Peu de créatrices se donnent pour but de développer leur activité en procédant au recrutement de salariés ou à la réalisation d'investissements (28%), et deux tiers d'entre elles ont eu recours à leurs seules ressources personnelles pour financer leur création d'entreprise.

Par ailleurs, le baromètre réalisé en 2012 par les Caisses d'Épargne, en partenariat avec différentes structures<sup>2</sup>, montre que les femmes estiment connaître des difficultés à concilier vie professionnelle et vie personnelle (63%). Créer son propre emploi serait donc envisagé par les femmes comme un moyen potentiel d'atteindre cette conciliation.

Autre constante également observée, l'enquête montre que la création d'entreprise obéit aux mêmes logiques de répartition sexuée que l'emploi salarié où de nombreux secteurs ne sont pas mixtes. Les femmes et les hommes ne créent pas dans les mêmes secteurs d'activité. Ainsi, selon l'enquête SINE 2010, si les femmes investissent très peu les secteurs des activités financières et d'assurance (1.3%), des transports (2.1%), de l'industrie (4.1%) et de la construction par exemple (6.6% de créatrices), elles sont plus nombreuses à créer dans le commerce (25.3%) et les services aux entreprises (22%) mais très peu présentes dans les secteurs innovants.

De fortes inégalités persistent donc dans ce domaine et il est nécessaire d'agir pour favoriser l'entrepreneuriat féminin.

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel, que les pouvoirs publics entendent appliquer en mettant en œuvre des mesures adaptées. Elle est essentielle à l'efficacité et à la performance de notre économie et elle est facteur de compétitivité et de croissance.

Poursuivant ces objectifs, l'Etat et la Région mènent déjà conjointement une expérimentation intitulée « les territoires d'excellence en faveur de l'égalité professionnelle » dont les deux axes prioritaires sont la réalisation de l'égalité dans les TPE et les PME et la mixité des filières et des métiers. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la politique volontariste de la Région Midi-Pyrénées en faveur de l'égalité femmes-hommes concrétisée par le plan d'action régional en faveur de l'égalité locale 2012-2014 qui comprend 21 actions transversales.

En Midi-Pyrénées, l'entrepreneuriat féminin connaît sensiblement les mêmes tendances qu'au niveau national (environ 30 % de femmes créatrices). Le dispositif NACRE, comptait au 30 septembre 2013, 44.8% de femmes bénéficiaires.

A date équivalente, le réseau régional d'Initiative France affiche près de 33% de femmes bénéficiaires de prêts d'honneur, le réseau Entreprendre près de 24% et l'ADIE 48% (microcrédits professionnels pour l'ADIE). En 2013, 59 Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes (FGIF) ont été mis en place (augmentation de 26% par rapport à 2012).

Ainsi, l'État, la Région Midi-Pyrénées, et la Caisse des Dépôts ont décidé d'agir en partenariat, conscients que la mobilisation de tous les acteurs au plus près des territoires, et le travail conjoint de tous les acteurs concernés, y compris les réseaux d'accompagnement, sont des éléments clés pour promouvoir et développer l'entrepreneuriat féminin.

<sup>1</sup> Agence pour la Création d'Entreprises - Données 2009

<sup>2</sup> APCE, Caisse des Dépôts, France Active, Initiative France, Fédération Pionnières, Centre Hubertine Auclert

! 9

Pour lutter contre les obstacles à l'entrepreneuriat féminin, la synergie et l'implication de tous les acteurs sont nécessaires.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre l'État, la Région Midi-Pyrénées et la Caisse des Dépôts dans le cadre du plan d'action régional pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin sur la période 2014-2015.

Ce Plan d'Actions Régional (PAR) est élaboré suivant neuf actions réparties en trois axes et dont le descriptif est joint en annexe 2 :

**Axe 1 : Identification des freins et leviers à l'entrepreneuriat féminin – Préconisations**

- Action 1 : identification des freins et leviers à l'entrepreneuriat féminin et préconisations

**Axe 2 : Sensibilisation, formation et accompagnement des créatrices et des réseaux**

- Action 2 : sensibilisation en direction des jeunes
- Action 3 : sensibilisation et formation des acteurs socio-économiques de l'Accueil Information Orientation au sein des Maisons communes de l'emploi et de la formation
- Action 4 : sensibilisation et formation des professionnels du service public de l'emploi
- Action 5 : formation des acteurs de l'accompagnement dans le cadre du Plan Régional de création et transmission d'entreprise
- Action 6 : sensibilisation des réseaux financiers et d'accompagnement aux outils spécifiques d'aide à l'entrepreneuriat féminin
- Action 7 : soutien aux structures d'accompagnement d'entrepreneures avant et après création

**Axe 3 : Faciliter l'accès des créatrices au financement**

- Action 8 : maintien et développement des réseaux de créatrices et du marrainage
- Action 9 : promotion de l'entrepreneuriat féminin dans le cadre du prix de l'égalité professionnelle

A chaque action est/sont associé-s un-e ou des pilote-s, chargé-s d'assurer la mise en œuvre, le déroulement et la mise en place d'éléments d'évaluation des différentes actions élaborées en concertation avec les différents réseaux intervenant en faveur de l'entrepreneuriat féminin en Midi-Pyrénées.

#### **ARTICLE 2 : GOUVERNANCE.**

Pour la mise en œuvre de la convention, un Comité de Pilotage constitué des membres fondateurs (État, Région Midi-Pyrénées, Direction régionale de la Caisse des Dépôts Midi-

! 9

Pyrénées) se réunira au moins une fois par an. Il associera les membres de la coordination régionale dont la composition est précisée en annexe 1, une fois par an.

Le Comité de Pilotage sera chargé de :

- définir et prioriser les actions à mettre en œuvre (annexe 2),
- veiller au bon déroulement des actions à mener afin d'atteindre les objectifs fixés,
- constituer si nécessaire des groupes de travail sur des thématiques spécifiques,
- établir un bilan de la réalisation du plan d'actions en s'appuyant sur des données recueillies par indicateurs de suivi pour chaque action. Une évaluation de la convention sera réalisée à l'issue de celle-ci.

La coordination régionale sera consultée en tant que de besoin par le Comité de Pilotage.

### ARTICLE 3 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à compter de sa date de signature par les partenaires et prendra fin le 31 décembre 2015.

Le Plan d'actions régional (PAR) pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin couvre la période 2014 à 2015.

Au-delà du 31 décembre 2015, les actions engagées pourront être poursuivies jusqu'à leur terme sans engagement financier supplémentaire.

### ARTICLE 4 : BUDGET PREVISIONNEL

Le coût total du Plan d'actions régional sur la durée de la convention est estimé à 219 000 € (deux cent dix-neuf mille euros)

Un plan de financement (cf. annexe 3) par année détaille les contributions financières de l'État\*, de la Région Midi-Pyrénées\*\* et de la Caisse des Dépôts\*\*\*.

\* Les contributions financières de l'État ne seront applicables qu'après l'instruction des dossiers reçus et sous réserve de la délégation des crédits votés en loi de finances annuelle (BOP 137 Égalité entre les Femmes et les Hommes et crédits DIRECCTE).

\*\* La participation financière de la Région Midi-Pyrénées ne sera applicable qu'après instruction des dossiers de demandes reçus, sur la base du vote de la Commission Permanente et sous réserve du budget voté annuellement par la collectivité.

\*\*\* La participation de la Caisse des Dépôts sera soumise à l'accord de son comité d'engagement et aux délégations de crédits annuelles. En cas de non-paiement des autres partenaires la Caisse des Dépôts se réserve la possibilité de ne pas apporter sa contribution financière.

### ARTICLE 5 : COMMUNICATION

Les actions font l'objet d'une communication officielle « grand public » arrêtée en concertation avec les parties signataires. Cette communication est destinée à rendre compte des avancées et des résultats obtenus par les démarches engagées.

En dehors de cette communication conjointe, les parties s'informent réciproquement des actions de communication qu'elles comptent engager.

**ARTICLE 6 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

Les modalités de mise en œuvre de l'objet visé à l'article 1 seront déclinées le cas échéant sous la forme de conventions avec les différents partenaires identifiés de chaque action.

**ARTICLE 7 : AVENANT**

La présente Convention pourra faire l'objet d'un avenant.

Fait à Toulouse, le **13 OCT. 2014** en quatre exemplaires originaux.

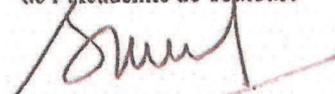
Pour l'État,

Le Préfet de la région  
Midi-Pyrénées



Pascal MAILHOS

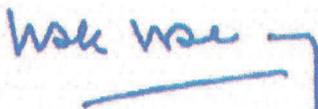
La Rectrice  
de l'Académie de Toulouse

---

Héliane BERNARD

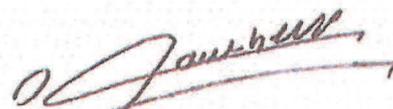
Pour la Région Midi-Pyrénées,  
Le Président

---

Martin MALVY

Pour la Caisse des Dépôts,  
Le Directeur régional Midi-Pyrénées

---

Philippe LAMBERT

<p style="text-align: center;"><b>Composition</b> <b>de la Coordination Régionale de l'Entrepreneuriat par les Femmes</b></p>
---

***Collège fondateurs :***

- Le préfet de la région Midi-Pyrénées (délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité, DIRECCTE),
- La rectrice de l'Académie de Toulouse,
- Le Président de Région Midi-Pyrénées,
- et la direction régionale Midi-Pyrénées de la Caisse des Dépôts

***Collège partenaires :***

Etat et établissements associés :

- Direction Régionale Jeunesse, Sport et Cohésion Sociale (DRJSCS)
- INSEE
- Pôle Emploi
- La Communauté d'Universités et d'Etablissements (COMUE)
- BPI Midi-Pyrénées

Chambres consulaires :

- Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale (CCIR)
- Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat (CRMA)
- Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS)
- Chambre Régionale d'Agriculture

Réseaux associatifs d'accompagnement :

- ADIE
- Union Régionale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (UR-CIDFF)
- Association Régionale des Missions Locales
- Midi-Pyrénées Active (MPA)
- Coordination régionale du Réseau Initiative France
- Boutique de Gestion BGE
- URSCOP
- Couveuses, incubateurs, coopératives d'activité
- Les Cigales
- Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprises (CJD)
- Réseau Entreprendre Midi-Pyrénées
- Les Reizoteuses
- Force Femmes
- Mampreneurs
- Egalitère
- La Maison de l'Initiative
- Parcours Confiance

- IéS

Autres organismes ou Institutions :

- MCEF
- Fédération Régionale des Banques

*Collège des partenaires sociaux*

- Représentant-e-s des organisations professionnelles et des organisations syndicales de salariés représentatives au niveau régional interprofessionnel (cf. art.5 de la convention « Les Territoires d'Excellence en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » signée le 14 février 2013).

Cette liste n'est pas exhaustive. D'autres partenaires pourraient rejoindre la coordination régionale sur décision des membres fondateurs.

*ANNEXE n°2*

**PLAN D' ACTIONS REGIONAL  
POUR L'ENTREPRENEURIAT**

**DES FEMMES**

**MIDI-PYRENEES**

**2014-2015**

## Axe 1 : Identification des freins et leviers à l'entrepreneuriat féminin et Préconisations

Action 1: Identification des freins et leviers à l'entrepreneuriat féminin - Préconisations	
Pilote	Caisse des Dépôts
Co-Pilotes	DRDFE, DIRECCTE
Partenaire	Région Midi-Pyrénées
Objectifs	<p>1/ Identifier les freins et leviers dans le parcours de la création-reprise ou développement d'entreprises par les femmes et dresser un état des lieux</p> <p>2/ Recueillir des données quantitatives et qualitatives sur l'entrepreneuriat féminin en Midi-Pyrénées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les besoins des filières porteuses</li> <li>- Les financements dédiés</li> <li>- Les accompagnements disponibles</li> <li>- Les statistiques : volume, secteurs</li> </ul>
Partenariats potentiels	Les réseaux de créatrices (Les Reizoteuses,...), les réseaux accompagnants (Maison de l'Initiative, Egalité...) les réseaux financiers (FGIF...) les réseaux de l'entrepreneuriat et du plan entreprendre (Medef, CGPME, Fnsea...), CRESS, APCE, INSEE, les Chambres Consulaires
Description des actions à engager	<p>1/ Enquêter auprès des femmes entrepreneures ou porteuses de projets membres de réseaux féminins sur leurs propres expériences puis exploitation des réponses pour état des lieux.</p> <p>2/ Récueillir les données qualitatives et quantitatives ainsi que les pratiques auprès des réseaux ou structures d'accompagnement y compris les Chambres consulaires</p> <p>3/ Diffusion des résultats et prise en compte des recommandations à travers les autres actions</p>
Calendrier de mise en œuvre	<p><u>Décembre 2013 – décembre 2015</u></p> <p>Jusqu'à septembre 2014 : enquête</p> <p>Fin 2014 : production et diffusion d'un état des lieux</p> <p>Fin 2014 : démarrage des actions résultant de l'identification des besoins</p> <p>2015 : poursuite des actions</p>
Indicateurs de suivi	<p>Diffusion de l'état des lieux des freins et leviers</p> <p>Nombre d'actions mises en place répondant aux besoins identifiés</p>

## Axe 2 : Sensibilisation, formation et accompagnement des créatrices et des réseaux

Action 2 : Sensibilisation en direction des jeunes	
Pilote	Rectorat
Co pilotes	Caisse des Dépôts
Partenaire	Région Midi-Pyrénées
Objectifs	<p>Réaliser des actions d'information à l'intention des jeunes : collégien-ne-s, lycéen-ne-s, étudiant-e-s.</p> <p>1/Connaissance du monde de l'entreprise</p> <p>2/Sensibilisation à la culture de l'entrepreneuriat, a fortiori féminin en synergie avec des dispositifs existants</p>
Partenariats potentiels	Rectorat, Établissement Public Local d'Enseignement (EPL), Centre d'Information sur les Droits des Femmes et de Familles (CIDFF) de la Haute Garonne, CRIJ, Maison de l'Initiative, CRESS Midi Pyrénées, COMUE
Description des actions à engager	<p>1/ Préparer des réunions d'information collective</p> <p>2/ Créer des supports de communication, boîte à outils</p> <p>3/ Mobiliser et choisir des intervenants</p> <p>4/ Valoriser l'engagement des jeunes filles dans le cadre du dispositif Schola Ingeniosa (créé en 2010 par le Rectorat pour développer l'esprit d'entreprendre chez les lycéen-n-e-s)</p>
Calendrier de mise en œuvre	<u>De septembre 2013 à juin 2015</u>
Indicateurs de suivi	<p>Nombre d'interventions</p> <p>Nombre d'élèves et/ou d'étudiant-e-s</p>

Action 3 : Sensibilisation et formation des acteurs socio-économiques de l'Accueil Information Orientation au sein des Maisons Communes de l'Emploi et de la Formation	
Pilote	Région Midi-Pyrénées
Co-Pilotes	Caisse des Dépôts, DIRECCTE, DRDFE
Objectifs	Sensibiliser les prescripteurs de l'Accueil Information Orientation des Maisons Communes de l'Emploi et de la Formation sur l'influence des stéréotypes de genre lors de l'accompagnement de publics en recherche d'emploi et/ou de formation
Partenariats potentiels	Les membres des Maisons Communes de l'Emploi et de la Formation : le Rectorat, les missions locales, les CAP emploi, les Pôles emploi...
Description des actions à engager	Organiser des séances de sensibilisation et de formation sur les enjeux de la mixité des filières et des métiers (dans le cadre des cycles « culture commune » dispensés au sein des Maisons Communes de l'emploi et de la Formation) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Interventions de formateurs/trices spécialisé-e-s sur la thématique,</li> <li>- présentation d'outils,</li> <li>- analyse des pratiques professionnelles,</li> <li>- questionnaires de sensibilisation en amont, enquête de satisfaction.</li> </ul>
Calendrier de mise en œuvre	<u>Années 2014 et 2015</u>
Indicateurs de suivi	Nombre de participant-e-s aux séances de sensibilisation Répartition territoriale Analyse quantitative et qualitative des questionnaires d'évaluation

Action 4 : Sensibilisation et formation des professionnels du service public de l'emploi	
Pilotes	DIRECCTE
Co-Pilotes	Caisse des Dépôts et DRDFE
Partenaire	Région Midi-Pyrénées
Objectifs	<p>1/ Sensibiliser et former les professionnels du service public de l'emploi aux inégalités de genre en focalisant sur les questions de l'entrepreneuriat féminin (dont le financement) et l'élargissement des choix professionnels.</p> <p>2/ Faire connaître les outils disponibles et dispositifs existants</p>
Partenariats potentiels	CARIF OREF, MCEF, Pôle emploi, Mission locale, CAP emploi, Points relais conseil
Description des actions à engager	<p>1/ Mise en place d'actions de sensibilisation et sessions de formation (sous forme de module) des professionnels de l'emploi du service public de l'emploi sur l'égalité femme-homme, sur l'égalité professionnelle femme-homme et spécifiquement sur l'entrepreneuriat féminin.</p> <p>2/ Mise à disposition pour les professionnels de l'emploi d'un listing des structures d'accompagnements à la création d'entreprise</p> <p>3/ Mise à disposition d'outils</p>
Calendrier de mise en œuvre	<u>Janvier 2014 – décembre 2015</u>
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de formations/sensibilisations des professionnels</p> <p>Répartition territoriale des séances d'information</p> <p>Nombre d'auditeurs-trices-</p>

Action 5 : Formation des acteurs de l'accompagnement dans le cadre du Plan Régional de Création et Transmission d'entreprise	
Pilote	Région Midi-Pyrénées
Co-Pilotes	Caisse des Dépôts, DIRECCTE, DRDFE
Objectifs	Anticiper la prise en compte des freins spécifiques rencontrés par les femmes lors de leurs démarches de création d'activité en formant les acteurs de l'accompagnement et en leur proposant des outils spécifiques permettant de lever ces freins
Partenariats potentiels	Les partenaires du plan création transmission : MPE, Chambres consulaires, URSCOP, BGE, BPI, Réseau des Pépinières, ADIE, Réseau IMP (Initiatives Midi-Pyrénées), MPA, IES...
Description des actions à engager	Créer un module de formation à l'attention des professionnel-le-s de l'accompagnement, défini dans le programme annuel de formations des référents mis en œuvre par MPE, objet d'une convention annuelle.
Calendrier de mise en œuvre	<u>Année civile 2015</u>
Indicateurs de suivi	Nombre de séances de formation Nombre de participant-e-s aux séances de formation et de structures d'accompagnement représentées

Action 6 : Sensibilisation des réseaux financiers et d'accompagnement aux outils spécifiques d'aide à l'entrepreneuriat féminin	
Pilote	Caisse des Dépôts
Co-Pilotes	DRDFE, DIRECCTE,
Partenaire	Région Midi-Pyrénées
Objectifs	Soutenir et développer la création d'entreprise par les femmes en associant les acteurs de la création d'entreprise, notamment le réseau bancaire à la présentation du FGIF et des autres dispositifs en milieu rural et urbain
Partenariats potentiels	Midi-Pyrénées Actives, Egalité, La Maison de l'Initiative, le Réseau régional d'Initiative France, Adie, Réseau entreprendre, Bpifrance, Parcours Confiance.
Description des actions à engager	<p>1/ Organiser des rencontres sous forme de petits déjeuners ou conférences sur la création d'entreprises au féminin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat des lieux de la création en région</li> <li>- Présentation du FGIF, du prêt d'honneur pour l'entrepreneuriat féminin et autres dispositifs dédiés</li> <li>- Témoignages de créatrices ayant utilisé les dispositifs</li> <li>- Témoignages de banques ayant sollicité le FGIF</li> </ul> <p>2/ Prévoir une campagne de communication autour de ce sujet (presse, internet...)</p>
Calendrier de mise en œuvre	<p><u>2014 – décembre 2015</u></p> <p>Début 2014 : établissement d'un planning</p> <p>2014 : organisation de petits déjeuners ou conférences sur l'ensemble du territoire</p> <p>2015 : poursuite des petits déjeuners ou conférences</p>
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de petits déjeuners ou conférences</p> <p>Nombre de partenaires présents</p> <p>Nombre de projets portés par les femmes dans ces différents dispositifs avant et après</p>

Action 7 : Soutien aux structures d'accompagnement d'entrepreneures ante et post-cr�ation	
Pilotes	DRDFE,
Co-Pilotes	DIRECCTE, Caisse des D�p�ts
Partenaire	R�gion Midi-Pyr�n�es
Objectifs	<p>1/ Accompagner avant et pendant la cr�ation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la confiance des femmes en elles-m�mes</li> <li>- Informer les cr�atrices sur les dispositifs sp�cifiques (FGIF...)</li> <li>- Former les cr�atrices � la gestion</li> </ul> <p>2/ Accompagner apr�s la cr�ation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les cr�atrices dans le d�veloppement et la p�rennit� de leur entreprise</li> <li>- Soutenir les cr�atrices dans leur strat�gie de communication et de marketing</li> </ul> <p>3/ D�velopper l'offre d'accompagnement des femmes cr�atrices dans les territoires ruraux</p>
Partenariats potentiels	Les structures d'accompagnement (g�n�ralistes et sp�cialis�es), les chambres consulaires, BPI, le r�seau du plan Entreprendre Midi-Pyr�n�es, les r�seaux de cr�atrices...
Description des actions � engager	Soutien � des organismes d'accompagnement individuel et collectif � la cr�ation d'activit�
Calendrier de mise en �uvre	<u>Janvier 2013 – d�cembre 2015</u>
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de femmes accompagn�es</p> <p>Nombres de sessions organis�es</p> <p>Nombre de femmes issues des quartiers politiques de la ville et nombre de femmes issues des zones rurales</p> <p>Taux de survie des entreprises � 3 ans / 5 ans</p>

### Axe 3 : Valorisation des parcours réussis

Action 8 : Maintien et développement des réseaux de créatrices et du marrainage	
Pilote	DRDFE
Co-Pilotes	DIRECCTE, Caisse des Dépôts
Partenaire	Région Midi-Pyrénées
Objectifs	<p>1/ Mettre en lien les créatrices entre elles pour qu'elles échangent sur leurs expériences, leur parcours</p> <p>2/ Développer des compétences et des stratégies ensemble</p> <p>3/ Mutualiser des moyens, des compétences</p> <p>4/ Constituer un vivier régional de femmes témoins</p> <p>5/ Donner à voir des exemples de réussite</p>
Partenariats potentiels	Les Reizoteuses, Egalité, Force Femmes, Mampreneurs, FACE GT, CCI...
Description des actions à engager	Consolidation des réseaux existants, création de nouveaux réseaux, organisation de rencontres inter-réseaux
Calendrier de mise en œuvre	<u>Janvier 2013 – décembre 2015</u>
Indicateurs de suivi	<p>Evolution des connexions entre les réseaux existants sur la région</p> <p>Nombre de créatrices membres</p> <p>Nombre de femmes issues des quartiers politique de la ville et nombre de femmes issues des zones rurales</p> <p>Nombre de rencontres organisées chaque année</p> <p>Thèmes des rencontres / ateliers</p>

Action 9 : Promotion de l'entrepreneuriat féminin dans le cadre du prix de l'égalité professionnelle	
Pilote	Région Midi-Pyrénées
Co-Pilotes	Caisse des Dépôts, DRDFE, DIRECCTE
Objectifs	<p>1/ Récompenser et médiatiser les parcours réussis de créatrices-repreneures d'entreprises</p> <p>2/ Créer une nouvelle catégorie axée sur l'innovation au sens large (technologique, scientifique, sociale...) : « Créatrices-repreneures d'entreprises innovantes »</p> <p>3/ Démontrer que l'égalité est un atout pour l'entreprise et une très bonne carte de visite pour son image et sa communication</p>
Partenariats potentiels	Les membres du jury du prix de l'égalité professionnelle, les partenaires du plan entreprendre dont l'URSCOP, animateur de l'incubateur régional de l'innovation sociale.
Description des actions à engager	<p>1/ Développer une nouvelle catégorie « créatrices-repreneures d'entreprises innovantes » dans le prix de l'égalité professionnelle (organisé tous les 2 ans par la Région Midi-Pyrénées), en étroite concertation avec la Caisse des Dépôts</p> <p>2/ Organiser une campagne d'information et de sensibilisation auprès des entreprises du territoire</p>
Calendrier de mise en œuvre	2015
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de candidatures de créatrices/repreneurs d'entreprises</p> <p>Nombre de participant-e-s à la soirée de remise des prix de l'égalité professionnelle</p>

ANNEXE 3

**BUDGET PREVISIONNEL ESTIMATIF  
DU PLAN D' ACTIONS RÉGIONAL 2014 - 2015**

<b>PARTENAIRES</b>	<b>BUDGET PREVISIONNEL ESTIMATIF 2014</b>	<b>BUDGET PREVISIONNEL ESTIMATIF 2015</b>
Etat *: DRDFE DIRECCTE Rectorat	47 500 €	45 000 €
Région **	61 500 €	35 000 €
CDC ***	15 000 €	15 000 €
<b>TOTAL PREVISIONNEL ESTIMATIF</b>	<b>124 000 €</b>	<b>95 000 €</b>

\* Les contributions financières de l'État ne seront applicables qu'après l'instruction des dossiers reçus et uniquement sous réserve de la délégation des crédits votés en loi de finances chaque année (BOP 137 Égalité entre les Femmes et les Hommes et crédits DIRECCTE).

\*\* La participation financière de la Région Midi-Pyrénées ne sera applicable qu'après instruction des dossiers de demandes reçus, sur la base du vote de la commission permanente et uniquement sous réserve du budget voté annuellement par la collectivité.

\*\*\* La participation de la Caisse des Dépôts sera soumise à l'accord de son Comité d'Engagement et aux délégations de crédits annuelles. En cas de non-paiement des autres partenaires la Caisse des Dépôts se réserve la possibilité de ne pas apporter sa contribution financière